

### Réunion de quartier - Le Vivier - 7 mars 2015

Madame, Monsieur,

La municipalité tient tout d'abord à remercier les habitants du Vivier pour l'intérêt porté à la rencontre proposée par les élus au Vivier lors de la 1<sup>ère</sup> visite de quartier de ce nouveau mandat. Conformément aux conclusions vous trouverez ci-après un résumé des échanges qui se sont tenus, et en feuille annexée une consultation pour un ou deux sujets en suspens, pour lesquels nous aimerions recueillir votre avis.

Nous avons souhaité également vous faire partager l'article du Dauphiné Libéré. Vous pouvez d'ailleurs retrouver sur le site de la commune l'ensemble des articles de presse relatifs à la vie municipale (<http://www.letouvet.com/presse/>).



## Ramassage des ordures ménagères : mise en place de points d'apport volontaires

Capacité du conteneur	3.0 m <sup>3</sup>	5.0 m <sup>3</sup>
Dimensions (emprise dans le sous-sol)		

La Communauté de Communes du Grésivaudan (CCG) change le système de ramassage des ordures ménagères. Ainsi, les ordures ménagères et le tri sélectif devraient être apportés à un point d'apport volontaire, comportant au moins 3 colonnes (une pour les ordures ménagères, une pour le verre et une rassemblant le papier et le tri sélectif) (*Précisé lors de la réunion « déchets » du 9 mars 2015 à la CCG*). Les dates de réalisation prévisionnelles ne sont pas encore stabilisées. En moyenne un point d'apport collectif est prévu pour 150 habitants. Le hameau du Vivier aura donc un point d'apport. Il convient de définir avec les habitants où implanter les bacs. Les critères techniques imposés sont : emprise au sol d'un container 2,25 m<sup>2</sup>, stationnement du camion de ramassage (largeur 2,70 m), absence de réseaux aériens, respect des normes d'accessibilité aux personnes handicapées, critères de sécurité (assurer la visibilité de l'aire de collecte, ne pas entraver la circulation, pas d'installation en pente >10%), 50 m<sup>2</sup> minimum au total. Deux emplacements dans le hameau répondent à ces obligations :

- Au croisement du chemin du Vivier et de la rue du Vivier (à côté de la croix)
- Sur le chemin des Tortiers, à droite lorsque l'on vient de l'allée du Château

Faites nous part de votre choix, ou de toute suggestion complémentaire, en remplissant le questionnaire joint.

### Questions-réponses:

- ✓ **Comment feront les personnes âgées ou à faible mobilité ?** Le Centre Communal d'Action Sociale a pris la mesure du problème soulevé qui a déjà été identifié lors de la mise en place des différents plans de secours (déneigement, canicule, plan communal de sauvegarde) pour identifier les personnes concernées. Un réseau d'entraide, de solidarité et de solutions pourra ensuite être envisagé et structuré. Mais au-delà et de façon plus institutionnelle, le CCAS engage une coopération avec l'association d'aide à domicile financée par la commune, ADPA, pour envisager une prise en charge.
- ✓ **Le ramassage va-t-il engendrer des nuisances sonores ?** Les élus ont compris que la fréquence du ramassage des points d'apports volontaires devrait être plus faible que celle du ramassage en « porte à porte », car il n'intervient que quand le bac est plein. La périodicité des tournées est à confirmer auprès de la CCG. Le ramassage des points d'apport volontaire doit se faire dans la journée, contrairement au ramassage actuel qui se fait tôt le matin.

- ✓ **Le ramassage va-t-il engendrer des nuisances olfactives ?** Les points d'apport volontaires sont scellés et ne dégagent pas d'odeurs, à l'inverse des bacs individuels actuels, souvent stockés à l'intérieur des habitations, qui nécessitent un entretien régulier.
- ✓ **Existe-t-il une distance minimum d'installation des points d'apports volontaires par rapport aux habitations ?** Cela n'est pas prévu par la CCG mais ce critère est pris en compte par la commune dans les choix d'emplacements proposés aux habitants.
- ✓ **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) va-t-elle diminuer ?** A court terme, le coût de l'investissement du nouveau système ne permet pas de diminuer la TEOM. A moyen terme, la CCG engage l'uniformisation de la fiscalité du ramassage sur l'ensemble du territoire, avec un taux unique dit taux de convergence. Dès lors (entre 7 et 10 ans), les communes auraient la possibilité de diminuer le taux de la TEOM sur leur territoire.

**Une mini consultation réalisée sur place, à mains levée, a fait apparaître que 3 personnes seulement étaient hostiles à une implantation de containers au Vivier.**

### **Extinction nocturne de l'éclairage public**

Comme un certain nombre de communes du Grésivaudan, le Touvet souhaite s'engager dans une extinction nocturne de l'éclairage public. Ainsi, faisant suite à la réunion publique du 19 septembre 2014, une expérimentation a d'ores et déjà été réalisée au Vivier depuis début janvier, de 23h30 à 5 heures du matin. Cela est possible grâce à des horloges astronomiques par poste d'éclairage (pour mémoire il y en a un au Vivier, qui compte 15 luminaires). Les habitants présents ne voient aucun inconvénient à cette extinction (mise à part une habitante qui a été confrontée à des difficultés pour se diriger).

### **Questions-réponses:**

- ✓ La question de l'éclairage de l'allée du château est posée par des habitants. Mme le Maire rappelle qu'une réunion publique le 24 février 2009 a été suivie d'un questionnaire dans le cadre d'un appel à projets pour proposer la création d'un chemin piéton sécurisé permettant de descendre l'allée du château. Une majorité des habitants s'est prononcée contre la création de ce chemin. Si la mise en place d'un éclairage est techniquement impossible à ce jour, la possibilité de réinterroger les habitants sur la création d'un cheminement discret sur un des bas-côtés peut se poser.
- ✓ Question éclairage Grappillon : l'installation existante est hors service ; la remise en service nécessite des moyens et des travaux conséquents qui, compte tenu du contexte budgétaire, auraient du mal à être programmés.
- ✓ Question sur l'esthétisme de l'éclairage avec notamment des fils non enterrés : ce qui a été fait en 2010 portait avant tout sur le choix de la luminosité et donc des lampes. Pour tout passer en bi-puissance et baisser l'intensité en même temps que la consommation, des luminaires équipés de platine bi puissance 100/70w ont été posés sur les poteaux existants. Ce choix a permis de renouveler à ce moment-là l'intégralité de l'éclairage public du Vivier. Pour l'enfouissement la dimension budgétaire n'est pas du tout la même mais la municipalité a proposé de faire une expérimentation dans un quartier de la commune.

**Une série de questions diverses** est ensuite engagée

1. **Stationnement sauvage** : certains habitants se plaignent du stationnement de véhicules le long des voiries et notamment au niveau du croisement entre la rue des Carrières et la rue du Vivier. Avant l'adoption du PLU en 2007, le stationnement n'était pas réglementé. Ainsi, dans la commune, il n'y a pas toujours le nombre de stationnements requis. Aucune interdiction n'est

formalisée à ce jour. On peut combiner un arrêté et de la signalétique pour interdire le stationnement, permettant ainsi aux Gendarmes de verbaliser. On peut aussi envisager de formaliser des marquages pour permettre le stationnement nécessaire aux riverains. Il est essentiel de faire appel au civisme.

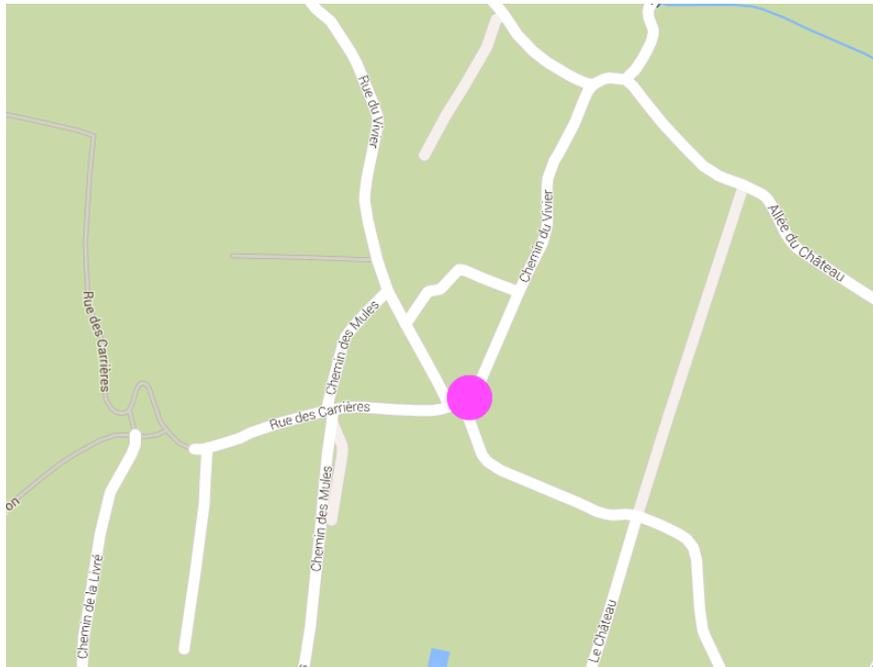
2. **La question de la circulation des services de santé et de sécurité dans les petites rues du hameau et notamment au bout de la rue du Vivier est posée.** André GONNET, Premier adjoint, précise qu'il a fait le tour du hameau avec le responsable de la caserne de pompiers qui confirme que la circulation et l'accès de ses véhicules sont possibles sur l'ensemble des voiries. Le maire ajoute qu'en cas de sinistre il y aura, en plus des bornes incendie existantes, un véhicule du SDIS type « FPT » capable de renforcer l'efficacité des équipements, notamment en volume, comme dans tous les hameaux du Touvet, y compris Montabon. Les riverains ont soulevé lors des questions diverses la difficulté d'avoir des camions qui s'engagent dans ce chemin sans perspective de faire demi-tour. Il est proposé de mettre un panneau « demi-tour impossible » au début de la rue du Vivier.
3. **Certains habitants souhaiteraient qu'une jonction soit créée** entre la rue du Vivier et la rue de la Cascade pour faciliter la circulation, notamment en cas de travaux. La commune n'est pas dans une démarche de création de voirie. Ceci dit une interrogation plus générale sur l'état des voiries permet au maire d'évoquer la programmation pluriannuelle établie depuis 2008. Au Vivier, en 2013 et 2014, la rue des cascades et la rue des fontaines ont été refaites.
4. **Des habitants souhaitent que des travaux de voirie soient réalisés chemin des Mules.** André Gonnet répond qu'une construction est prévue dans cette rue et que des engins risquent d'endommager la voirie. La réfection de cette voie pourra être envisagée une fois ces travaux terminés. La municipalité s'engage à inscrire cette portion de rue dans la programmation à venir.
5. **Des habitants se plaignent de chiens dangereux non enregistrés.** Le maire rappelle la règle et les obligations des propriétaires et demande que les habitants qui ont soulevé le problème transmettent les coordonnées des propriétaires pour en discuter avec eux, identifier les obligations relatives à la race des chiens concernés avant toute autre action et sensibilisation aux dangers potentiellement existants.
6. **La question de la vitesse de circulation** dans le hameau est posée. Faut il revenir à une vitesse de 30 km/h pour que tout le monde la respecte ? Ce sera une décision à prendre ensemble et à relayer. Proposition est faite d'installer des panneaux dans l'ensemble du hameau, de réaliser des campagnes de sensibilisation et de faire intervenir par la suite la Gendarmerie. La vitesse excessive est souvent due aux riverains eux-mêmes : il convient que chacun soit également attentif à son propre comportement sur la route.

# QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES HABITANTS DU VIVIER

A retourner par tous moyens à la mairie du Touvet 700 Grande Rue 38660 LE TOUVET

**Quel emplacement vous semble le plus pertinent pour implanter un point d'apport volontaire pour les ordures ménagères ?**

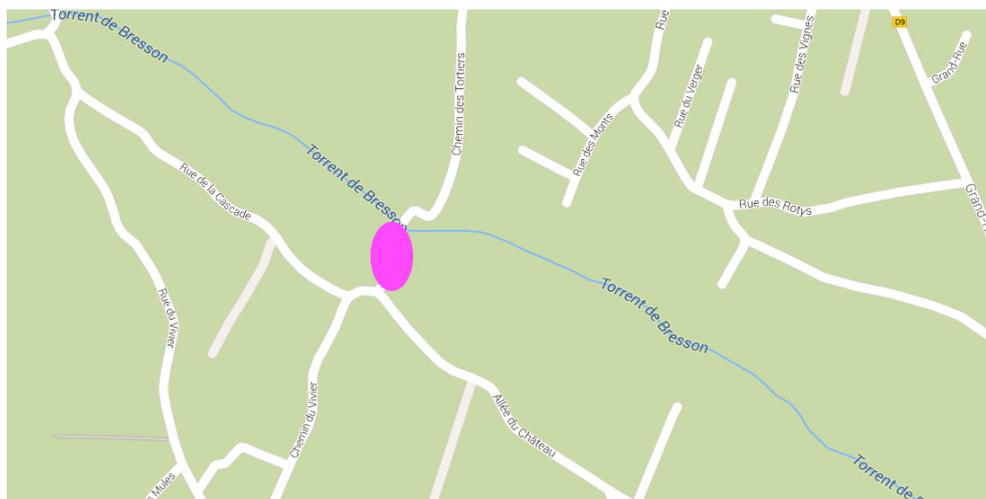
Au croisement entre le chemin du Vivier et la rue du Vivier (à côté de la croix)



OUI

NON

Sur le chemin des Tortiers, à droite lorsque l'on vient de l'allée du Château



OUI

NON

Autre. Précisez : .....

**Souhaitez-vous engager le hameau du Vivier dans une démarche de sécurisation automobile en participant à une campagne de lutte contre la vitesse des véhicules ?**

OUI

NON

**Faites nous part de toutes vos autres remarques, questions ou suggestions :**

-----

-----

-----

-----

-----

# Le quartier du Vivier inaugure les visites programmées par la municipalité

Samedi matin s'est tenue la première visite de quartier du nouveau mandat municipal, avec une quarantaine d'habitants du quartier du Vivier. Laurence Théry, accompagnée de neuf des élus, a posé le cadre des deux thèmes principaux de cette concertation : la question des déchets et de l'implantation de futurs conteneurs et l'éclairage public.

## Des conteneurs semi-enterrés à la place des poubelles collectives

Cécile Bachelot et Brice Laguionie, respectivement adjointe à l'Urbanisme et délégué à l'Environnement, ont présenté le projet intercommunal de traitement de stockage des déchets et le remplacement, à terme, soit dans deux ou trois ans, des poubelles collectives actuelles par des conteneurs semi-enterrés. (Un conteneur pour 150 habitants environ).

Bien que le maître d'œuvre soit la communauté de communes et que la question ait déjà fait l'objet de délibérations communales (donc d'informations au public), Laurence Théry a tenu à préciser que le relatif retard pris par la commune trouve son origine dans la prise en compte des personnes ne pouvant pas ou mal se déplacer. Ainsi,



Les habitants du Vivier s'étaient déplacés en nombre pour rencontrer leurs élus.

comme le préconise le conseil des sages, c'est l'ADPA (Agence d'accessibilité programmée) qui sera le référent en la matière. Mais il a été aussi question de solidarité entre habitants comme cela a déjà lieu dans bien des cas.

Brice Laguionie, délégué à l'Environnement et Franck Pourchon, ont tenu à rappeler que les ordures individuelles augmentant sensiblement, les coûts de traitement suivent la même logique : l'heure est sans doute aux solutions individuelles de respect du tri de nos déchets et de

prise en charge de son propre compostage.

La question de l'éclairage public a suscité moins de discussions. Avec ses 444 points lumineux et le remplacement depuis 2011 des ampoules énergivores et l'extinction des feux de nuit à partir de 23 heures, les habitants semblent satisfaits de la situation, sauf peut-être, mais ce n'est pas un fait nouveau, dans l'allée classée du Château, dépourvue de tout éclairage et de chemin piétonnier. Là, l'usage d'une lampe personnelle, pour l'instant, s'impose...

Catherine IVANOFF

## Questions diverses

Les questions diverses concernant l'état de la voirie de certaines rues du haut Vivier, les problèmes récurrents de parking intempestif, de camions ne pouvant pas effectuer de demi-tours, sauf à empiéter sur les cours privées... ont également été prises en compte par les élus présents.

Ils ont notamment émis la possibilité, par exemple, de mettre des panneaux informatifs de dissuasion à faire demi-tour.

Un compte-rendu de cette première visite consultative sera remis à chacun des habitants. À charge pour eux de faire connaître leur opinion par écrit au dos du compte-rendu ou par mail sur le site de la mairie, notamment sur la question de l'emplacement des conteneurs de déchets.

Fin mars, début avril aura lieu au Bresson une livraison de déchets végétaux.

Site de la mairie : [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)